

**COMMUNE D'IXELLES**  
*Madame Nathalie Gilson*  
*Echevine de l'Urbanisme*  
Chaussée d'Ixelles, 168  
1050 IXELLES

V/réf. : 7/pu/7675  
N/réf. : AVL/CC/XL-2.400/s.445  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Chaussée d'Ixelles, 134. Transformation de la vitrine et modification de l'entrée vers le commerce.  
(Correspondant : Mme Ben HSSAIN)

En réponse à votre demande du 22 octobre 2008, sous référence, réceptionnée le 27 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 19 novembre 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le rez-de-chaussée commercial d'un immeuble situé dans la zone de protection de la maison communale d'Ixelles et porte sur la modification de l'entrée vers le commerce. Cet accès se pratique actuellement via un sas trapézoïdal percé de chaque côté d'une entrée latérale. Le projet prévoit de condamner les deux portes latérales du sas et d'aménager une nouvelle entrée de types portes coulissantes automatiques, à front de rue, en remplacement de la vitrine de gauche.

***Bien que cette solution présente l'avantage de localiser le flux de la clientèle du commerce hors de l'accès vers les logements, la Commission constate toutefois que cette intervention ne constitue pas une amélioration sur le plan architectural puisqu'elle rompt l'équilibre de la façade. N'aurait-il pas été possible de faire fonctionner le nouveau commerce avec les accès existants : entrée par la droite et sortie par la gauche, par exemple ?***

En tout état de cause et compte tenu du contexte patrimonial dans lequel est localisée la demande, la Commission demande que **le traitement de l'entrée vers le nouveau commerce – mais aussi des vitrines – soient le plus soigné et sobre possible** : éviter la surcharge de dispositifs d'annonces, etc.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY